



MÉMORANDUM 2019

CHILD FOCUS

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
À propos de Child Focus	5
Le mémorandum en bref	6-9
1. Généralités	10
1.1. Justice à la mesure des enfants	10
1.2. Développement de l'aide peer-to-peer	10
1.3. Chiffres fiables sur les disparitions et l'exploitation sexuelle	11
1.4. Accompagnement des parents	12
1.5. Constitution de partie civile - Donner une voix aux victimes	12
1.6. Davantage de moyens pour apporter une réponse aux besoins de la société	14
1.7. Meilleur suivi des plates-formes d'échange de vidéos régies par l'AVMSD	14
1.8. Implémentation de la recommandation CM/REC2017/7 du Conseil de l'Europe	15
2. Disparitions	16
2.1. Problématique des fugues	16
2.2. Protection des mineurs étrangers non accompagnés	17
2.3. Les enfants en zones de conflit	18
3. Enlèvement international d'enfants	19
3.1 Promouvoir la médiation	19
3.2 Représentation honnête du parent resté au pays	20
3.3. Soutien psychologique des enfants à leur retour	21
4. Exploitation sexuelle	22
4.1 Proxénète d'adolescents – Des soins et un encadrement adaptés pour les victimes	22
4.2 Exploitation sexuelle en ligne et images d'abus sexuels – Expertise et progrès techniques	23-24
4.3 Conservations des données – Enquêtes pénales rapides, correctes et complètes	24-25
4.4 Stop It Now – Prévention en Belgique néerlandophone et francophone	25
4.5 Internet sûr – Sensibilisation	26
4.6 Sexting non problématique – Une voie vers la décriminalisation et la clarification	26



INTRODUCTION

Le 26 mai, un jour après la Journée internationale des enfants disparus, auront lieu les élections régionales, fédérales et européennes. Ce mémorandum comporte des recommandations sur les différents thèmes autour desquels s'oriente le travail de Child Focus. Nous ambitionnons de collaborer et de nous concerter avec toutes les personnes ayant le même objectif.

Child Focus milite pour que l'attention accordée aux disparitions et à l'exploitation sexuelle des enfants dans toutes les parties de la société ne faiblisse pas et que ces points soient traités avec la priorité nécessaire.



À PROPOS DE CHILD FOCUS

Child Focus est une organisation indépendante qui met tout en œuvre pour résoudre les disparitions d'enfants (et de jeunes adultes jusqu'à 24 ans) ainsi que pour lutter contre l'exploitation sexuelle des mineurs d'âge. Outre le volet opérationnel, la prévention est également devenue une partie extrêmement importante de notre fondation. Sur la base des constatations issues des dossiers traités, nous analysons le phénomène des disparitions et de l'exploitation sexuelle des enfants. Ces nouvelles idées contribuent aux projets de prévention et aux campagnes de sensibilisation.

Tout cela se passe tant en ligne que hors ligne. Notre numéro d'appel 116 000 est gratuit et joignable 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Toute personne qui est confrontée à la disparition ou à l'exploitation sexuelle d'un enfant, en Belgique ou à l'étranger, peut s'adresser à Child Focus. Notre point de départ est l'idéologie selon laquelle toute personne impliquée dans une telle situation a le droit d'être entendue, soutenue et protégée. Nous aidons à la fois les victimes et leurs proches. Nous essayons d'être accessibles à tous, en respectant et en accordant de l'attention à la personnalité, l'intégrité, l'expérience et l'entourage.

Child Focus fait partie d'un ensemble de plus grande taille : nous croyons en la force des personnes - adultes, adolescents et enfants - et en la société qu'elles constituent. Parallèlement, nous sommes conscients de leur fragilité, de leurs limites et de leurs manques. Avec d'autres, nous souhaitons renforcer les personnes, et plus particulièrement celles impliquées dans ces situations précaires. Nous voulons également susciter une dynamique positive et une solidarité bienveillante dans la société. En effet, nous constatons qu'il n'est pas toujours possible de discuter des situations touchant à l'intégrité physique ou mentale d'une personne.

“ Child Focus défend par conséquent un certain nombre de principes essentiels pour faire positivement la différence :

- *ce sont les personnes et les enfants pour lesquels nous travaillons sans discrimination ni préjugé qui déterminent nos actions ;*
- *dans toutes nos actions et décisions, l'intérêt de l'enfant est notre principale préoccupation ;*
- *la consultation et la coopération sont essentielles pour appréhender les phénomènes de manière efficace et durable. Il faut investir dans des partenariats qui sont bien ancrés et qui nous renforcent mutuellement, avec les secteurs privé et public ;*
- *une approche participative et respectueuse permet de prendre en compte l'apport de toutes les personnes concernées. En réfléchissant ensemble à leurs intérêts et à leurs besoins, les parties impliquées ont elles-mêmes la possibilité d'orienter leurs décisions et actions ; en tant qu'organisation indépendante et facilement accessible, Child Focus réalise sa mission en complémentarité avec les services et les organisations existants sur le terrain. Child Focus veut apporter une plus-value grâce à ses activités opérationnelles et préventives ;*
- *Child Focus veut continuer à influencer sur l'opinion tant au niveau de la société en général que du gouvernement en particulier ;*
- *Child Focus veut rester attentive aux nouveaux problèmes et tendances et y réagir de manière innovante.*

Sur la base de ces principes, mais aussi d'un certain nombre de préoccupations, Child Focus sollicite votre attention pour les thèmes prioritaires suivants, dans lesquels les (futurs) ministres fédéraux, mais aussi flamands, wallons et bruxellois ont une responsabilité importante. ”

Personne de contact : Heidi De Pauw | 02/475.44.21 | heidi.depauw@childfocus.org

LE MÉMORANDUM EN BREF

GÉNÉRALITÉS

QU'EST-CE QUI EST NÉCESSAIRE ?	NOTRE CONTRIBUTION
<p>Justice à la mesure des enfants Tous les enfants doivent pouvoir être entendus dans les affaires qui les touchent. Cela exige les moyens nécessaires, tant au niveau du budget que du personnel, afin d'intégrer ces entretiens avec les enfants de façon structurelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Étudier le bien-être des enfants dans les procédures. → Former les professionnels à écouter les enfants.
<p>Des professionnels formés et conscients Des professionnels sensibilisés et formés sont essentiels pour relever les défis existants. Il est important qu'ils soient au courant des phénomènes actuels et sachent comment les aborder.</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Former les professionnels qui sont en contact avec des mineurs. Plus spécialement : les juges de la jeunesse, les magistrats, la police, les enseignants, les services d'aide, etc.
<p>Chiffres fiables Il est essentiel de récolter en permanence des données chiffrées sur les disparitions et l'exploitation sexuelle auprès d'universitaires, des services d'aide, de la police et de la justice afin de pouvoir établir une analyse statistique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Conserver ses propres données chiffrées pour pouvoir les comparer par la suite avec les chiffres de la justice et de la police ou d'autres pays.
<p>Développement de l'aide peer-to-peer Faire appel de façon structurelle à de jeunes experts pour aider les enfants et les adolescents en difficulté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Étudier de quelle façon des experts peuvent être utiles pour la prévention, l'aide et l'accompagnement des enfants et des adolescents qui font face à des problèmes et se posent des questions sur les disparitions, l'exploitation sexuelle et la sécurité en ligne.
<p>Accompagnement des parents Proposer systématiquement un accompagnement aux jeunes parents.</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Former des accompagnateurs de la parentalité sur les thèmes de Child Focus.
<p>Constitution de partie civile La reconnaissance officielle de Child Focus en tant qu'institution d'utilité publique qui peut intervenir en droit dans tous les différends juridiques comme mentionné à l'Article 11, § 5 de la loi du 13 avril 1995 contenant des dispositions en vue de la répression de la traite et du trafic des êtres humains.</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Constitution de partie civile dans des affaires de disparition et d'exploitation sexuelle de victimes mineures, si les intérêts de l'enfant l'exigent. → Défendre les intérêts de victimes (anonymes).
<p>Moyens financiers Révision du modèle de financement, en tenant compte de l'augmentation du nombre actuel de dossiers et de travailleurs par rapport à 1998.</p>	



DISPARITIONS

QU'EST-CE QUI EST NÉCESSAIRE ?	NOTRE CONTRIBUTION
<p>Fugues Une aide accessible et des initiatives d'accueil sont indispensables. Les jeunes doivent aussi avoir un droit de regard effectif dans leur processus de soins.</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Accompagner les fugueurs et leurs familles et les orienter activement vers l'aide adaptée. → Développer des outils de prévention pour prévenir les fugues.
<p>Mineurs étrangers non accompagnés (MENA) Un meilleur encadrement et un accueil mieux adapté aux fragilités spécifiques de ces enfants. Plus grande attention pour l'identification et l'échange d'informations, notamment par le biais d'une base de données intégrée qui est uniquement utilisée dans l'intérêt de l'enfant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Les disparitions de MENA peuvent être signalées à Child Focus. → Nous stimulons une approche coordonnée pour prévenir et résoudre ces disparitions, tant au niveau national qu'international.
<p>Enfants dans des zones de conflit Un plan d'action concret de rapatriement et de soins doit être mis en œuvre. La collaboration entre la police/la justice et les services d'aide pour rapatrier ces enfants des zones de conflit et les réintégrer dans notre société.</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Jouer un rôle de facilitateur dans l'échange d'informations, la coordination et le rétablissement de la confiance.

ENLÈVEMENT INTERNATIONAL D'ENFANTS

QU'EST-CE QUI EST NÉCESSAIRE ?	NOTRE CONTRIBUTION
Médiation Promouvoir la médiation comme solution en cas d'enlèvement international d'enfants. Éliminer les inconvénients financiers de la médiation par rapport à une procédure judiciaire.	→ Assurer la voie de la médiation dans des conflits familiaux internationaux via le Bureau de Pré-Médiation.
Représentation honnête du parent absent Un représentant propre pour les parents absents qui demandent le retour de leurs enfants en Belgique, afin que le Ministère public puisse servir au mieux les intérêts des enfants concernés.	→ Communiquer une liste d'avocats spécialisés en matière d'enlèvements internationaux d'enfants. → Former ces avocats spécialisés.
Soutien psychologique des enfants à leur retour Proposer systématiquement un soutien psychologique lors du retour d'enfants après un enlèvement international.	→ Soutenir l'organisation du retour et apporter une aide financière. → Former les professionnels d'un point de vue psychologique.



EXPLOITATION SEXUELLE

QU'EST-CE QUI EST NÉCESSAIRE ?	NOTRE CONTRIBUTION
<p>Proxénètes d'ados Une détection et une identification rapides des victimes des proxénètes d'ados en tant que victimes de traite des êtres humains. Il faut également procéder à une adaptation de l'arsenal juridique et de l'exécution des peines pour les auteurs. Par ailleurs, il y a un besoin urgent d'action en Belgique francophone.</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Sensibiliser et former les instituts, les écoles, la police et la justice. → Tenter d'assurer la sécurité des victimes et de veiller à ce qu'elles reçoivent l'aide adaptée le plus rapidement possible.
<p>Exploitation sexuelle en ligne et pornographie mettant en scène des enfants (Child Sexual Abuse Material (CSAM)) Développer l'expertise et les progrès techniques dans la lutte contre la CSAM, miser sur l'identification des victimes et continuer à développer les compétences de Child Focus.</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Donner des conseils aux parents, aux adultes et aux mineurs inquiets, et les soutenir. → Analyser les images signalées, faire appel à Arachnid et prendre contact avec les fournisseurs.
<p>Rétention de données Les enquêtes pénales impliquant l'exploitation sexuelle de victimes mineures doivent être réalisées rapidement, adéquatement et complètement. Il est également nécessaire de revoir les règles de rétention des données actuelles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Soutenir les politiques dans la recherche d'un équilibre entre le droit à la vie privée et les droits des enfants exploités sexuellement.
<p>Stop it now Créer une ligne d'aide accessible pour les personnes qui éprouvent des sentiments pédophiles en Belgique francophone.</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Travailler avec des partenaires à une initiative semblable en Belgique francophone.
<p>Surfer sur Internet en toute sécurité L'apprentissage des médias comme priorité particulière dans l'enseignement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Formation des parents et des enseignants et matériel d'apprentissage pour les écoliers → Amélioration du site de Child Focus sur l'utilisation d'Internet en toute sécurité : www.clicksafe.be
<p>Sexting non problématique Supprimer le sexting non problématique du Code pénal et envoyer une circulaire d'explication aux parquets. Poursuite de la sensibilisation via notre approche à 360° pour les jeunes, les parents, les enseignants, les écoles et les professionnels de la santé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Expertise et une des possibilités de renvoi dans la circulaire pour les parquets. → Continuer à développer le site Internet www.sexting.be

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. Justice à la mesure des enfants

On donnera notamment aux enfants la possibilité d'être entendus dans toute procédure les concernant (Art. 12 Convention internationale relative aux droits de l'enfant de l'ONU). Les enfants ont des droits et il faut les encourager à les exercer. Cela doit se faire d'une façon adaptée à leur âge, tant au niveau de la méthode que des circonstances.

Qu'est-ce qui est nécessaire ?

- *L'État belge doit prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que l'Art. 12 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant de l'ONU soit respectée pour tous les enfants, notamment dans le cadre des procédures suivantes : procédures d'enlèvement international d'enfant, procédures d'asile, procédures de droit pénal où des mineurs sont victimes d'exploitation sexuelle.*
- *Les professionnels (juges, avocats d'enfant, tuteurs...) doivent être formés à entendre les enfants avec respect, attention et intérêt sincère, afin que ces derniers ressentent que leur avis est important.*
- *Le budget nécessaire doit être prévu pour organiser des entretiens avec des enfants d'une façon professionnelle.*
- *Il faut prévoir le temps nécessaire pour intégrer des entretiens avec les enfants dans les procédures actuelles.*

Notre contribution

- *Étudier le bien-être des enfants dans les procédures.*
- *Former les professionnels à entendre des enfants.*

1.2. Développement de l'aide peer-to-peer

Des enfants et adolescents du même âge sont une importante forme de soutien et d'aide pour les victimes. L'aide peer-to-peer se fonde sur une aide mutuelle entre des personnes qui ont vécu la même chose, que ce soit d'un point de vue mental ou physique. C'est un moyen précieux à la fois pour travailler de façon préventive et pour augmenter l'accès à l'aide.

Qu'est-ce qui est nécessaire ?

- *Il faut plus souvent faire appel à de jeunes experts en guise de soutien complémentaire pour les enfants et les adolescents en difficulté.*

Notre contribution

- *Étudier de quelle façon des experts peuvent être utiles en matière de prévention, d'aide et d'accompagnement des enfants et des adolescents qui font face à des problèmes et se posent des questions sur les disparitions, l'exploitation sexuelle et la sécurité en ligne.*



1.3. Chiffres fiables sur les disparitions et l'exploitation sexuelle

Il n'existe aucune donnée statistique fiable et comparable en ce qui concerne les disparitions et l'exploitation sexuelle des enfants. Le système d'enregistrement actuel de la police et de la justice offre peu d'informations spécifiques et d'aperçu de ces problématiques.

Qu'est-ce qui est nécessaire ?

→ *Il est nécessaire de récolter en permanence des données chiffrées auprès d'universitaires, des services d'aide, de la police et de la justice afin de pouvoir établir une analyse statistique.*

Notre contribution

→ *Mettre nos propres chiffres à disposition et les comparer avec des partenaires.*

1.4. Accompagnement des parents

Tant dans le cadre d'un enlèvement international d'enfants que dans celui de fugueurs, nous entendons régulièrement que la cause est à rechercher dans un conflit familial qui a dégénéré. Des mesures de prévention auraient souvent pu aider la famille à prévenir ces problèmes. Les parents sont généralement très bien accompagnés d'un point de vue médical après la naissance d'un enfant, mais l'accompagnement dans leur tâche éducative de parent n'est pas encore proposé systématiquement.

Qu'est-ce qui est nécessaire ?

→ *Il convient de proposer systématiquement un accompagnement de la parentalité aux jeunes parents, à différents moments de la vie de leurs enfants. De cette façon, il est possible de faire de la prévention d'une façon positive.*

Notre contribution

→ *Prévoir des formations sur les relations internationales et multiculturelles, ainsi que la parentalité pour les accompagnants de la parentalité.*

1.5. Constitution de partie civile - Donner une voix aux victimes

Child Focus souhaite intervenir dans tous les cas de disparition d'enfants (enlèvement par un tiers ou un parent et fugue) et d'exploitation sexuelle, peu importe le stade. Child Focus souhaite donner une voix aux victimes, souvent inconnues, de pédopornographie, de disparitions, ainsi qu'aux victimes d'un crime, et défendre leurs droits.

La jurisprudence est toutefois partagée sur la constitution de partie civile de Child Focus qui est tantôt déclarée recevable, tantôt irrecevable. Il s'avère qu'il existe une confusion sur ce point, ce que Child Focus voudrait voir résolu. Après analyse juridique, il s'avère en effet que Child Focus peut juridiquement se constituer partie civile.

Qu'est-ce qui est nécessaire ?

- *Child Focus demande à être systématiquement informée des procédures pénales en cours en matière de tourisme sexuel impliquant des mineurs, d'exploitation sexuelle (en ligne et hors ligne), de pédopornographie et de disparitions d'enfants.*
- *Child Focus demande à être reconnue officiellement, afin de remédier à la confusion existante au sein des différents collèges juridiques, dans le cadre de l'Article 11, § 5 de la loi du 13 avril 1995 contenant des dispositions en vue de la répression de la traite et du trafic des êtres humains, qui autorise que des associations reconnues par le Roi et des institutions d'utilité publique puissent intervenir en droit dans tous les différends juridiques découlant de cette loi.*

Notre contribution

→ *Nous nous constituons partie civile dans des affaires relatives à l'abus sexuel de mineurs et à des disparitions, mais uniquement lorsque les intérêts de l'enfant l'exigent.*



1.6. Davantage de moyens pour apporter une réponse aux besoins de la société

Lors de la création de Child Focus en 1998, il avait été convenu que le gouvernement belge financerait 50 % des frais de fonctionnement. Après 20 ans de travail et de constitution d'expertise, nous proposons une réponse aux besoins en mutation et en augmentation de la société. Le nombre de dossiers et de travailleurs a fortement augmenté. Par contre, le financement par les autorités via la Loterie nationale a diminué de 1 364 879 € en 1998 à 1 259 000 € en 2018. De plus, les fonds actuels sont attribués sur une base annuelle, ce qui provoque une incertitude bien légitime. Child Focus souhaite continuer à proposer ses services gratuitement, c'est pourquoi un financement adapté est nécessaire.

Qu'est-ce qui est nécessaire ?

- Le modèle de financement actuel doit être revu par les autorités, en tenant compte du nombre accru de dossiers et de travailleurs aujourd'hui par rapport à 1998.
- Un financement structurel de Child Focus sur plusieurs années.

Notre contribution

- Child Focus continue à s'efforcer d'obtenir des moyens financiers supplémentaires auprès de partenaires privés et de citoyens.

1.7. Meilleur suivi des plates-formes d'échange de vidéos régies par l'AVMSD

Le Parlement européen a adopté des règles actualisées pour les services médias audiovisuels via la directive « Services de médias audiovisuels » (AVMSD) durant la séance plénière du mardi 2 octobre 2018. Les fournisseurs de services médias audiovisuels doivent prendre des mesures adaptées pour lutter contre tout contenu qui incite à la violence, à la haine et au terrorisme, alors que la pornographie et la violence superflue sont soumises aux règles les plus strictes. Les plates-formes d'échange de vidéos sont à présent tenues de réagir rapidement lorsque des vidéos sont rapportées comme nuisibles par des utilisateurs.

Qu'est-ce qui est nécessaire ?

- Une implémentation rapide de l'AVMSD dans les législations nationale et régionale, qui veillera à ce que le « Vlaamse regulator voor de media » (régulateur flamand pour les médias) et le conseil supérieur de l'audiovisuel surveillent strictement le respect de la réglementation par les plates-formes d'échange de vidéos. Certainement en ce qui concerne du contenu qui se trouve plutôt dans la zone grise.
- Les plates-formes doivent créer, à la demande du Parlement, un mécanisme transparent, convivial et efficace avec lequel des utilisateurs peuvent rapporter ou marquer du contenu. Les États membres doivent y veiller via leurs régulateurs nationaux.

Notre contribution

- Continuer à entretenir et à développer de bons contacts avec YouTube et d'autres plates-formes d'échange de vidéos pour éliminer les images qui nous sont signalées et qui mettent en péril l'intégrité sexuelle des enfants.

1.8. Implémentation de la recommandation CM/REC2017/7 du Conseil de l'Europe

Le 4 juillet 2018, le Conseil de l'Europe a approuvé les « Guidelines to respect, protect and fulfill the rights of the child in the digital environment ». Cette recommandation fournit un fil rouge très important pour placer les droits des enfants au cœur de l'élaboration des politiques de numérisation. Child Focus insiste dès lors pour une transposition rapide de cette recommandation dans l'ensemble de la législation belge, avec une attention spécifique pour les points suivants.

Qu'est-ce qui est nécessaire ?

- Les enfants doivent pouvoir participer si une politique ou une législation qui les concerne directement ou indirectement est développée, implémentée ou évaluée.
- Les États membres européens doivent désigner un mécanisme de coordination qui assurera le suivi des développements relatifs à l'environnement numérique et adaptera la législation en la matière. Child Focus insiste dès lors sur la création d'un organe de coordination qui pourra se charger de cette tâche dans une perspective nationale, en respectant les répartitions de compétences de notre pays.

Notre contribution

- Investir dans la participation des jeunes et soutenir les services publics ou d'autres organisations qui souhaitent également participer à ce développement.
- Nous essayons d'obtenir un aperçu des responsabilités et des initiatives et de collaborer au maximum avec toutes les parties concernées. Une étape importante dans cette direction était la création du Belgian Better Internet Consortium (B-BICO), qui réunit toutes les organisations importantes qui travaillent pour un meilleur Internet pour les enfants en Belgique



2. DISPARITIONS

2.1. Problématique des fugues

Child Focus traite chaque année plus de mille dossiers de jeunes fugueurs. Fuguer est un symptôme de problèmes sous-jacents pour lesquels les jeunes ne voient pas d'autre solution. Une étude récente sur les fugues, que Child Focus a réalisée en collaboration avec l'université de Liège (http://childfocus.be/sites/default/files/manual_uploads/etude_fugueurs_2017.pdf), a fourni de nombreuses idées et a également permis d'émettre des recommandations pour résoudre ces problèmes d'une façon durable et efficace.

Qu'est-ce qui est nécessaire ?

- **Impliquer davantage les jeunes dans le processus d'aide qu'ils suivent afin de prévenir les fugues à répétition.** Les organisations d'aide à la jeunesse doivent rechercher des solutions stables à long terme avec les jeunes.
- Il est nécessaire d'avoir des **mesures plus larges** qui ne se focalisent pas exclusivement sur les fugues et où la parole du jeune est prise au sérieux.
- En **impliquant de jeunes experts** dans le développement d'une politique de prévention, nous pouvons faciliter l'accès aux services d'aide. Par ailleurs, ces jeunes peuvent également jouer un rôle actif dans le développement d'une aide de première ligne accessible aux jeunes fugueurs.
- **Proposer une aide accessible.** Les jeunes fugueurs expliquent régulièrement souffrir de problèmes mentaux et émotionnels, liés ou non à la puberté. Il est important qu'un processus d'aide propose des mesures avant que des problèmes importants n'apparaissent. Cette aide doit absolument être accessible et complétée par une offre peer-to-peer.
- Les jeunes ne savent pas à qui s'adresser et ont besoin d'un endroit où trouver des réponses à leurs questions. C'est également pour cela qu'il est important de **renforcer les initiatives (d'accueil) accessibles** : un endroit sûr où ils trouvent une oreille attentive et peuvent faire appel à une aide professionnelle, sans se voir directement catalogués.
- **Meilleur passage à la majorité des jeunes issus de l'Aide à la jeunesse.**
Le passage à la majorité est encore trop souvent très brusque pour les jeunes issus de l'Aide à la jeunesse.
Une meilleure collaboration entre l'Aide à la jeunesse et l'aide aux adultes est nécessaire pour assurer le droit aux soins.

Notre contribution

- Veiller à ce que les fugueurs qui nous contactent obtiennent l'aide adaptée le plus rapidement possible.
- Développer du matériel de prévention pour éviter les fugues.
- Organiser des formations pour les professionnels de la santé.
- Conscientiser les politiques au problème et les inciter à agir.

2.2. Protection des mineurs étrangers non accompagnés

Les mineurs étrangers non accompagnés (MENA) forment un groupe très vulnérable parmi les réfugiés, qui mérite une attention particulière. Il s'agit avant tout d'enfants qui, comme tous les autres, ont droit à des soins, un encadrement et un enseignement. Afin d'éviter qu'ils ne disparaissent et/ou soient victimes de différentes formes d'exploitation, un accueil et un encadrement de qualité sont essentiels. Suite au manque d'encadrement et de soins adaptés, certains d'entre eux se retrouvent dans une situation très précaire et deviennent facilement la proie de personnes qui les exploitent pour toutes sortes de pratiques malhonnêtes, telles que le trafic de drogue, la prostitution, le travail au noir, la mendicité...

Que faut-il ?

- Un **meilleur encadrement** de ces jeunes à leur arrivée et tout au long de leur séjour.
- Davantage de moyens pour les centres d'accueil existants, pour offrir un accompagnement **adapté à leurs vulnérabilités spécifiques** en vue d'éviter qu'ils ne soient victimes de traite des êtres humains et pour prévenir les disparitions.
- La création d'un **centre d'accueil à petite échelle** où peuvent se rendre les victimes mineures de traite des êtres humains, et y bénéficier du soutien psychologique adapté et d'une assistance juridique.
- Une attention accordée à ce groupe particulier dans le cadre de **l'aide à la jeunesse intégrale**. Les soignants et juges de la jeunesse doivent suffisamment tenir compte de leurs besoins spécifiques.
- **Un accord entre le niveau fédéral et les communautés** pour une meilleure circulation et un meilleur encadrement des MENA, afin qu'ils puissent bénéficier d'un accueil adéquat indépendamment de leur statut, en fonction de leurs besoins d'accompagnement.
- Pour éviter les disparitions et faciliter la localisation d'un MENA disparu, suffisamment de temps et de moyens doivent être mis en œuvre pour **rassembler un maximum de données d'identification** et d'informations sur les circonstances lors de l'interception d'un MENA sur le territoire belge. Dans ce cadre, il faut accorder une attention particulière aux signes indiquant que le mineur aurait été victime de traite ou de trafic des êtres humains.
- Il faut une **base de données intégrée**, dans laquelle les différentes administrations peuvent partager et consulter les informations relatives aux MENA, afin de pouvoir réagir plus rapidement aux besoins de ces enfants et leur offrir une meilleure protection dans leur intérêt.
- La disparition et l'exploitation des MENA ne constituent pas un problème exclusivement belge, mais par définition, un problème international. Il manque une **politique cohérente au niveau européen**. Chaque État membre élabore son propre système de protection. Child Focus demande que la Belgique prenne le rôle de moteur pour l'élaboration d'une politique européenne adéquate, afin d'offrir une réponse adaptée dans l'intérêt des mineurs particulièrement vulnérables et conformément à la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE).

Notre contribution

- Les disparitions de MENA peuvent être signalées à Child Focus. Nous continuons de travailler à une approche coordonnée visant à prévenir ces disparitions et à les résoudre, aussi bien au niveau national qu'international.



2.3. Les enfants en zones de conflit

Child Focus s'inquiète pour les 150 enfants belges, selon estimation, coincés en Syrie ou en Irak, présents ou non dans les camps de détention ou de réfugiés kurdes d'Al-Hol, Roj et Aïn Issa en Syrie. Child Focus se préoccupe du sort de tous les enfants. La plupart sont particulièrement jeunes. Certains d'entre eux sont orphelins de leurs deux parents, tandis que d'autres sont victimes d'un enlèvement parental.

En 2017, les autorités belges ont indiqué que les enfants belges de moins de 10 ans pouvaient revenir dans notre pays. Nous savons désormais où se trouvent plusieurs enfants, mais leur avenir est incertain. Ces enfants sont en danger et il en va de notre responsabilité à tous de les mettre en sécurité.

Que faut-il ?

→ Un **plan d'action concret** de retour et de suivi doit être exécuté. Tous les efforts doivent être consentis pour rapatrier ces enfants hors des zones de conflit. Il faut, en outre, élaborer un plan pour réintégrer ces enfants à la société belge, avec toute l'aide professionnelle nécessaire.

Notre contribution

→ Nous explorons les pistes possibles pouvant aboutir à une solution avec des partenaires de la police, de la justice et des services de secours. Dans ce cadre, l'échange d'informations, la coordination et le rétablissement de la confiance constituent des éléments cruciaux pour lesquels Child Focus endosse un rôle de facilitateur.

3. ENLÈVEMENT INTERNATIONAL D'ENFANTS

Depuis sa création, Child Focus traite des dossiers d'enlèvement international d'enfants et a, dans ce cadre, signé un protocole de collaboration en avril 2007 avec comme principaux partenaires le SPF Justice et le SPF Affaires étrangères. Par le biais des propositions de politique actuelles, Child Focus entend offrir de nouvelles impulsions pour améliorer la résolution et la prévention des dossiers d'enlèvement international d'enfants sur la base des droits et des intérêts des enfants. Child Focus tient à partir de la vision de l'enfant en tant que titulaire de droits.

3.1. Promouvoir la médiation

Une procédure juridique pour obtenir le retour des enfants enlevés se révèle bien souvent longue et onéreuse. De plus, le retour final ne solutionne pas le véritable conflit familial à la base de l'enlèvement. La médiation peut offrir une alternative plus rapide et meilleur marché, et permettre de trouver une solution portée par les deux parents, qui perdurera dès lors plus longtemps et offrira plus de sécurité aux enfants concernés. Malgré le feedback positif des parents qui ont tenté de trouver une solution à leur conflit par le biais de la médiation, le coût a été perçu comme problématique.

En 2017-2018, Child Focus a mené un projet pilote en collaboration avec le SPF Justice et les tribunaux de la famille de Gand et Bruxelles en vue de promouvoir la médiation à chaque étape d'un dossier d'enlèvement international d'enfants. Après avoir clôturé avec succès ce projet pilote, Child Focus souhaite élargir cette méthode de travail à tous les tribunaux belges.

Que faut-il ?

→ Les parents restés au pays qui souhaitent résoudre leur conflit familial par le biais de la médiation doivent bénéficier du même soutien financier que les parents qui le font via une procédure juridique.

Notre contribution

→ Assurer et simplifier l'orientation vers la médiation dans le cadre des conflits familiaux internationaux via le Bureau de Pré-Médiation. Le Bureau de Pré-Médiation fournit des informations sur et organise la médiation familiale dans le cadre de dossiers d'enlèvement d'enfants. Le Bureau fait partie intégrante de Child Focus, mais fonctionne de manière indépendante.

3.2. Représentation honnête du parent resté au pays

Lorsqu'un enfant est enlevé depuis un autre pays vers la Belgique, le parent resté au pays peut lancer une procédure de retour dans le cadre de la Convention de La Haye sur les enlèvements d'enfants.

Dans ce cadre, la Belgique garantit que cette procédure est entièrement gratuite pour le parent resté au pays. Concrètement, le parent resté au pays est représenté par le Ministère public. Il s'agit toutefois aussi de l'instance qui défend les intérêts de l'enfant dans cette même procédure. Ce double rôle entraîne un grand écart très malheureux et à éviter.

Que faut-il ?

→ *Child Focus plaide pour la désignation d'un représentant propre pour les parents restés au pays, afin que le Ministère public puisse remplir pleinement son rôle et défendre les intérêts de l'enfant.*

Notre contribution

→ *Établir, tenir à jour et diffuser une liste des avocats spécialisés dans les enlèvements internationaux d'enfants, aussi bien au profit du parent resté au pays que de celui qui procède à l'enlèvement.*

→ *Former des avocats spécialisés dans les enlèvements internationaux d'enfants.*

3.3. Soutien psychologique des enfants à leur retour

Tout au long de la durée d'un enlèvement international d'enfants, les parents sont soutenus par différentes instances belges dans leur recherche d'une solution. Au retour des enfants, les autorités et organisations spécialisées dans ce type d'aide et de soutien mettront fin à leurs activités puisque c'est à ce moment que s'arrête leur compétence. Il est néanmoins scientifiquement prouvé que les enfants qui ont pu bénéficier d'un soutien psychologique à leur retour présentent un bien-être significativement supérieur à celui des autres enfants.

Que faut-il ?

→ *Une offre systématisée de soutien psychologique par des soignants spécialisés au retour des enfants après un enlèvement international.*

Notre contribution

→ *De Soutenir, préparer pratiquement et organiser le retour après un enlèvement international d'enfants. Offrir un soutien financier aux parents qui en ont besoin selon des critères fixes et en collaboration avec le SPF Justice et le SPF Affaires étrangères.*

→ *Formation des professionnels de la psychologie.*



4. EXPLOITATION SEXUELLE

4.1. Proxénète d'adolescents – Des soins et un encadrement adaptés pour les victimes

Fin décembre 2015, Child Focus a achevé un rapport d'enquête reprenant des recommandations très concrètes pour une approche ciblée du phénomène des proxénètes d'adolescents. Début 2016, le cabinet Vandeurzen a établi un plan d'action sur cette base traitant différentes problématiques devant impacter le phénomène, et concrétiser la prévention et la prise en charge des victimes. Il a été considéré, à raison, qu'il s'agissait d'une forme de traite des êtres humains et une collaboration intensive entre le niveau de soins flamand pour protéger les victimes et le niveau fédéral de la justice pour prendre en charge les auteurs était essentielle.

Cela fait à présent trois ans que le rapport d'enquête a été publié, avec ses recommandations de politique, et que le plan d'action a été annoncé par le ministre Vandeurzen. Le dossier a progressé, mais en 2019, l'avenir est tout sauf rose. De plus, nous sommes aujourd'hui confrontés à une réalité supplémentaire : les victimes qui sont devenues majeures.

Que faut-il ?

- Une détection et une identification rapides des victimes de proxénètes d'adolescents en tant que victimes de traite des êtres humains. Dans ce cadre, la sensibilisation et la formation du personnel enseignant et des centres pour jeunes revêtent une importance cruciale.
- Il faut investir pleinement dans la sensibilisation des juges de la jeunesse à cette problématique, et ce en vue d'uniformiser le signalement systématique auprès d'organismes mandatés et le traitement en tant que victimes de traite des êtres humains.
- Les convocations judiciaires doivent parvenir aux victimes et ne pas arriver chez les parents avec qui elles n'ont plus de contact ou de chez qui elles sont parties justement pour des raisons graves.
- Il faut déterminer une politique pénale uniforme pour poursuivre et sanctionner cette méthode de traite des êtres humains.
- Des actions concrètes doivent être entreprises pour remédier à la réalité existante de libération conditionnelle anticipée des proxénètes d'adolescents condamnés, qui peuvent poursuivre leurs activités criminelles sans être inquiétés suite aux conditions imposées inadaptées.
- Il convient de définir une offre de formation ciblée et variée autour de cette problématique permettant aux juges de la jeunesse, aux responsables politiques et aux magistrats de se former à la prévention et à l'approche du phénomène.
- Il faut un plan d'approche concret permettant de travailler sur la sécurité en ligne avec les filles en centres pour jeunes, dans le cadre de la prévention et de la sensibilisation générales au proxénétisme d'adolescents. Dans ce cadre, GPS (Girl Power Squad), l'outil que fournira Child Focus pour le projet de prévention Hope For Girls, doit être utilisé dans les centres hébergeant des filles de 10-12 ans.

- Il faut travailler au plus vite à des centres distincts spécifiquement adaptés aux besoins des victimes de proxénètes d'adolescents, où celles-ci sont accueillies et encadrées par une équipe multidisciplinaire. Et ce dans un environnement coupant tout lien avec le passé. Entre-temps, les centres flamands pour jeunes doivent reconnaître ces victimes comme victimes de traite des êtres humains et y adapter leur attitude vis-à-vis et leur prise en charge des filles, en collaboration avec les centres spécialisés de traite des êtres humains.
- Au niveau politique, il faut urgemment examiner comment imposer la poursuite de l'aide, après le lancement d'un processus de longue durée pour les victimes de proxénètes d'adolescents, lorsque la victime devient majeure.
- La problématique doit être cartographiée en Belgique francophone, à l'instar de l'étude réalisée en 2015 par Child Focus pour la Flandre. Il est, en outre, essentiel qu'un point de contact central de première ligne soit organisé pour toutes les (potentielles) victimes de proxénètes d'adolescents en Belgique.

Notre contribution

- Nous tentons d'assurer la sécurité des victimes, et de veiller à ce qu'elles arrivent au plus vite au bon endroit et bénéficient d'une aide adaptée.
- Child Focus fait partie du groupe de pilotage sur les proxénètes d'adolescents et y endosse un rôle de précurseur.
- Investir dans la prévention et la sensibilisation. Ainsi, nous avons développé un outil pour les filles mineures (Girl Power Squad) et nous organisons des formations pour les juges de la jeunesse, la police et les magistrats. → *Franstalige beleidsmakers bewustmaken van het probleem en ze aansporen tot actie.*
- Conscientiser les responsables politiques francophones au problème et les inciter à passer à l'action.
- Child Focus peut faire office de point de contact central de première ligne. Les disparitions et l'exploitation sexuelle lui sont déjà rapportées. Par ailleurs, Child Focus entretient de très bonnes relations avec tous les partenaires impliqués dans toute la Belgique.

4.2. Exploitation sexuelle en ligne et images d'abus sexuels – Expertise et progrès techniques

Ces dernières années, Child Focus a noté une hausse du nombre de signalements d'exploitation sexuelle en ligne de mineurs. Des cas de sexting, grooming et sextortion continuent d'être signalés, et Child Focus a l'obligation protocolaire de signaler ces cas à la police. Nous constatons toutefois, dans plusieurs dossiers d'exploitation sexuelle en ligne, que les enquêtes judiciaires pénales ne sont souvent pas ou incorrectement réalisées.

En 2018, les signalements d'images d'abus sexuels d'enfants (pédopornographie) auprès de Child Focus (via notre point de contact civil stopchildporno.be) ont également considérablement augmenté. Child Focus s'est, par ailleurs, constituée plusieurs fois partie civile dans de tels dossiers. En analysant nos propres dossiers, nous constatons souvent que l'enquête pénale s'arrête trop fréquemment lors de l'interpellation d'un auteur, sans travailler intensivement à l'identification du réseau entourant cet auteur et encore moins à l'identification des victimes figurant sur les images.

Que faut-il ?

- Il est nécessaire de **développer une expertise et d'accomplir des progrès techniques** pour les enquêtes judiciaires portant sur des dossiers lourds de sexting, grooming et sextortion problématiques. Il en va de même pour les dossiers de pédopornographie. On ne soulignera jamais assez l'importance de cartographier les réseaux complets autour des producteurs, des diffuseurs et des possesseurs d'images d'abus sexuels sur enfants.
- Les évolutions relatives à la « **pédopornographie humanoïde** » (robots sexuels, pédopornographie virtuelle devenant toujours plus précise dans l'imitation des enfants) doivent également être surveillées de très près.
- Child Focus doit être soutenue pour mettre sur pied une nouvelle technologie, **Arachnid**, visant à détecter et supprimer les images d'exploitation sexuelle de mineurs. Ces technologies détectent les CSAM sur Internet au moyen d'une base de données composée du matériel déjà connu et antérieurement qualifié de CSAM.
- Child Focus a **besoin de davantage de compétences dans le processus « notice and takedown »**. Actuellement, après constatation de contenu illégal, l'analyse est transmise à la Police fédérale. La Police fédérale est également responsable (après décision du Procureur du roi) de contacter le prestataire de services, afin que le site Internet soit rendu inaccessible. Bien souvent, les prestataires de services ne réagissent pas ou le contenu illégal subsiste trop longtemps. Il serait plus efficace que Child Focus (après décision du Procureur du roi) puisse contacter de sa propre initiative les prestataires de services jusqu'à ce que le contenu soit rendu inaccessible.
- La sécurité en ligne doit être abordée davantage et plus en profondeur aussi bien en primaire qu'en secondaire dans le programme des élèves, et se voir attribuer une place claire dans les formations, les séances de recyclage et la formation permanente des professeurs.

Notre contribution

- Offrir une oreille attentive aux parents, adultes et mineurs inquiets, et leur fournir des conseils et un soutien adéquats.
- Analyser les images d'abus sexuels de mineurs signalées, via notre point de contact stopchildporno.be, par des citoyens en termes de contenu et de provenance (depuis 2017) et suivre les signalements par téléphone.
- Mettre en place une nouvelle technologie, Arachnid, pour détecter et supprimer les images d'exploitation sexuelle de mineurs, et contacter directement les prestataires de services.
- Organiser des formations destinées aux professionnels travaillant avec des jeunes, prévoir du matériel de formation et organiser des formations pour les parents.

4.3. Conservation des données – Enquêtes pénales rapides, correctes et complètes

Child Focus souhaite ajouter une nuance cruciale au débat relatif à la protection des données des citoyens, qui s'inscrit dans le cadre du débat plus large sur le respect de la vie privée. Dans ce débat, on oublie, en effet, à quel point le « délai de conservation » maximal des données de communication par les prestataires de services peut avoir conséquences négatives sur la découverte de la vérité, l'identification des victimes et des auteurs, et plus généralement la protection des enfants.

Que faut-il ?

→ Les règles relatives à la conservation des données doivent être évaluées et adaptées, afin que les juges d'instruction et les procureurs puissent réaliser des enquêtes pénales impliquant des victimes mineures d'exploitation sexuelle rapides, correctes et complètes.

Notre contribution

→ Child Focus est partie intervenante dans l'affaire relative à la conservation des données devant la Cour constitutionnelle. De cette manière, nous souhaitons également ajouter une nuance au débat actuellement mené au sujet du respect de la vie privée, et mettre l'accent sur les conséquences pour les enfants abusés sexuellement et sur les droits de ces derniers.

→ Continuer de soutenir le gouvernement fédéral dans la recherche d'un bon équilibre entre, d'une part, le droit au respect de la vie privée et, d'autre part, les droits des enfants abusés sexuellement.

4.4. Stop It Now – Prévention en Belgique néerlandophone et francophone

La ligne Stop It Now est une ligne d'aide anonyme destinée aux personnes ayant des pensées pédophiles. Child Focus a pleinement soutenu cette initiative, devenue opérationnelle en mai 2017, car nous pensons que la prévention commence auprès des auteurs. Pour Child Focus, il est crucial que des soins et un accompagnement accessibles, abordables et confidentiels soient prévus dans notre pays pour les auteurs faisant l'objet d'une mesure juridique, mais également pour les auteurs potentiels ayant des pensées ou des impulsions pédophiles et non connus de la justice.

Que faut-il ?

→ La ligne Stop It Now doit bénéficier d'un maximum de notoriété, de visibilité et de moyens.

→ Une ligne d'aide pour les personnes ayant des pensées pédophiles en Belgique francophone permettant de réorienter les auteurs et auteurs potentiels vers une offre d'aide plus large.

Notre contribution

→ Nous soutenons pleinement la ligne Stop It Now, améliorerons sa notoriété et réorientons au besoin les personnes.

→ Avec nos partenaires, nous travaillons au développement d'une initiative similaire en Belgique francophone.

**STOP
IT NOW!**

0800 200 50

Bel gratis en anoniem

**PEDOFIELE
GEVOELEN
KIES JE NIET**

**PEDOFIELE
DADEN
KIES JE WEL**

4.5. Internet sûr – Sensibilisation

Il est important d'apprendre aux enfants, dès leur plus jeune âge, à utiliser correctement Internet. Cela devrait faire partie intégrante de l'enseignement général, avec un rôle prépondérant des professeurs, des parents et des éducateurs. Il faut former les professeurs à cette matière, et stimuler les enfants et les adolescents à adopter un comportement sûr et responsable en ligne. Child Focus félicite le précédent ministre flamand de l'Enseignement pour l'intégration d'une bonne utilisation d'Internet au programme de l'enseignement primaire et de première année de secondaire. Il reste toutefois nécessaire de reprendre ce thème jusqu'à la fin de la quatrième année secondaire. Cela permet de renforcer les compétences sociales, émotionnelles et techniques des jeunes. L'enseignement a pour tâche de renforcer les capacités des jeunes, ce qui englobe une utilisation sûre d'Internet.

Que faut-il ?

→ *La connaissance des médias en ligne (les compétences requises pour comprendre et remettre en question les médias, de même que les connaissances, les aptitudes et l'attitude nécessaires pour utiliser les médias) doit devenir une priorité dans l'enseignement. Tant dans le programme des élèves (dans tout l'enseignement primaire et secondaire) que les formations des futurs professeurs et leur offre de formation continue.*

Notre contribution

→ *Continuer d'investir dans la formation des parents et des professeurs, ainsi que le matériel de cours pour les élèves.*
→ *Améliorer le site Internet de Child Focus sur la consultation d'Internet en toute sécurité, Clicksafe. Celui-ci contient des informations au sujet d'une utilisation sûre et responsable d'Internet pour les enfants et les adolescents. Nous travaillons, en outre, à l'accessibilité et la notoriété, adaptées à l'âge des différents groupes cibles (professeurs, parents, enfants et adolescents).*

4.6. Sexting non problématique – Une voie vers la décriminalisation et la clarification

La loi pénale distingue insuffisamment les formes de sexting non problématiques et problématiques entre jeunes. De plus, les magistrats ne savent pas toujours clairement de quel article de la loi pénale relève le sexting et comment en évaluer le degré de gravité. Ils demandent une législation plus claire.

Que faut-il ?

- Le sexting non problématique doit être retiré de la loi pénale. Le sexting n'est pas problématique lorsque les mineurs ont atteint leur majorité sexuelle (telle que définie au sein de l'État membre). Et à condition que ce matériel ait été créé et soit possédé avec autorisation de ces mineurs, et serve exclusivement à un usage personnel des personnes impliquées.
- Il convient d'établir une circulaire clarificatrice pour les parquets. De nombreux magistrats de la jeunesse demandent davantage de directives permettant d'évaluer la gravité d'une situation de sexting, et de réorienter l'auteur et les autres personnes concernées. Dans ce cadre, il faut accorder une attention suffisante aux possibilités de réorientation.

Notre contribution

- Soutenir la justice dans la description des exceptions à l'article 383bis du Code pénal.
- Offrir notre expertise et constituer l'une des possibilités de réorientation dans le cadre de la circulaire adressée aux parquets.
- Continuer d'investir dans la prévention et la sensibilisation. Nous informons ainsi les mineurs, sans les intimider, sur le sexting et l'utilisation sûre d'Internet, de même que les professeurs et les parents. Plus d'informations sur www.sextingalecole.mediawijs.be



Enseignants Educateurs Jeunes Parents A propos





Child Focus
☎ **116000**

Fondation pour Enfants Disparus et
Sexuellement Exploités

Avenue Houba de Strooper 292
B-1020 Bruxelles
Tel. +32(2) 475 44 11
www.childfocus.be - info@childfocus.org
BE19310122299912

www.facebook.com/ChildFocusBelgium
[@ChildFocusFR](https://twitter.com/ChildFocusFR)

